

# Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « aviron et disciplines associées »

RNCP36957 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                                                                    |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 4                                                                           |
| Sigle                   | BPJEPS — Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport |
| Code(s) NSF             | 335                                                                                |
| Formacode(s)            | 15492                                                                              |
| Code(s) ROME            | G1204                                                                              |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit                                                            |
| Date d'échéance         | 01/09/2027                                                                         |

## Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

## Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme                                                   | SIRET          | Habilitation                     |
|-------------------------------------------------------------|----------------|----------------------------------|
| CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE | 19030858500016 | Former et organiser l'évaluation |
| NAUTISME EN ILE-DE-FRANCE                                   | 84018699300027 | Former et organiser l'évaluation |

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L. 212-1 du code du sport, la conduite de séances d'initiation ou la conduite de cycles d'apprentissage en aviron et disciplines associées nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code.

### ACTIVITÉS VISÉES

- Participation au fonctionnement de la structure d'aviron et disciplines associées
- Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ de l'aviron et disciplines associées
- Conduite de séances, de cycles d'initiation, de découverte, d'animation ou d'apprentissage, d'enseignement et d'entraînement des activités de l'aviron et disciplines associées
- Encadrement de l'activité aviron et disciplines associées en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de l'aviron

- Mobiliser les techniques de la mention aviron pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur professionnel de l'encadrement sportif en aviron est principalement associatif, clubs affiliés à la Fédération française d'aviron (FFA) ou structures déconcentrées de cette dernière (comités départementaux et régionaux). Les professionnels exercent leurs activités, dans la majeure partie des cas, aux côtés de cadres bénévoles.

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « aviron et disciplines associées » permet d'exercer le métier de moniteur de aviron et disciplines associées.

### RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif en aviron et disciplines associées est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport.

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                                   |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Modérée (3/5)                                                                                                     |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche                                           |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 1 752 €                                                                                                           |
| <b>Diplôme le plus fréquent</b>            | Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi) |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)                                                   |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 22 247                                                                                                            |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 45 %                                                                                                              |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 61 %                                                                                                              |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs                                                                           |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme a minima « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou équivalent ou « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité, assortie de l'attestation de formation continue en cours de validité ;
- attester d'un niveau en sauvetage permettant de garantir la sécurité des pratiquants et des tiers: 100 mètres nage libre, départ plongé avec récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur à la fin de la dernière longueur. L'attestation est délivrée par une personne titulaire d'une certification professionnelle a minima de niveau 4 ayant des prérogatives d'enseignement de la natation et titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité.
- démontrer une maîtrise technique en aviron et disciplines associées, sans limite de temps, à partir d'un bateau individuel armé en couple.

## COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A.

Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.

## Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

|                         |                                                                                                  |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Prise en charge usuelle | 8 828 €                                                                                          |
| Selon la branche        | 5 977 € – 8 828 €                                                                                |
| Prise en charge         | Branches concernées                                                                              |
| 8 828 €                 | Valeur par défaut · 211 branches                                                                 |
| 6 000 €                 | CPNEFP de la métallurgie                                                                         |
| 5 977 €                 | CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie |

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement | 01/09/2027 |
|-------------------------------------|------------|

## Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP41025

## Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36957/>